



Victime de vol par 2 mineurs

Par **marine_93**, le **01/12/2016** à **20:35**

Bonjour, rnJ'ai été victime d'un vol à l'arrache par 2 individus âgés de 16 ans (avec lourd casier judiciaire). Je n'ai pas subi de coups, ils m'ont juste volé mon téléphone portable qui coûte 800€ que j'ai payé avec forfait à 670€ en magasin (prix de la facture datant de 2 mois). Suite à la plainte que j'ai déposée en compagnie des responsables légales des mineurs qui se portent témoins à l'agression (le vol s'est passé sous leurs yeux), les 2 mineurs sont en garde à vue. Je vais être contacté pour une date d'audience, mais je ne sais pas comment évaluer le montant du préjudice subi. Le téléphone été neuf et contenais tous mes données personnelles en plus de mes cours. Je pensais à : rn-800 € en réparation du préjudice matériel rn-500 € en réparation du préjudice moral rnSoit un total de 1300 €, la somme est-elle raisonnable par rapport au préjudice subi ? quelle sanction pourrait avoir les 2 jeunes garçons ? suis-je obliger à faire appel à un avocat pour comparaître devant le juge ? Aurai-je des frais à payer pour avoir intenté une action en justice contre les deux mineurs ? le commissariat ma juste dit qu'on aller me contacter pour une date d'audience mais je ne sais pas si j'ai des démarches à faire de mon côté.